



9 janvier 2017

(17-0128)

Page: 1/1

Original: anglais

**CHINE – CONTINGENTS TARIFAIRES VISANT
CERTAINS PRODUITS AGRICOLES**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par la Thaïlande

La communication ci-après, datée du 29 décembre 2016 et adressée par la délégation de la Thaïlande à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémoire d'accord), la Thaïlande fait part de son désir de participer aux consultations demandées par les États-Unis dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 21 décembre 2016, WT/DS517/1, G/L/1171, intitulée *Chine – Contingents tarifaires visant certains produits agricoles*.

La Thaïlande est l'un des principaux exportateurs mondiaux de riz et entretient d'importantes relations commerciales avec la Chine comme avec les États-Unis. En 2015, la Thaïlande a exporté 4 544 milliards de dollars EU de riz au niveau mondial.

Une copie de la présente lettre est envoyée au Président de l'Organe de règlement des différends, qui est prié de la faire distribuer aux Membres. La Thaïlande souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.
